

**Compte rendu du conseil communautaire de la
Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron du
Mardi 15 avril 2008**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le Mardi 15 avril de l'An Deux Mille Huit au nombre prescrit par le règlement à Saint Antonin Noble Val à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur MASSAT, Maire de VAREN, Président de la Communauté de Communes.

Date de la convocation : 10 avril 2008

Nombre de délégués en exercice : 32. Le quorum est atteint.

Présents : Mesdames ALRIC, ANDRIEU, BEDENES, BRASSAC, GAYRAL, MARTINEZ, Messieurs AGAM, ALAUX, ARTOUS, BARRIE, BARROUL, BISCONTINI, BONSAING, BOULPICANTE, CARRIE, CERE, DURAND, FILIQUIER, FRAUCIEL C., FRAUCIEL JC., GIBERGUES, GRAND, GRATEAU, KERESTEDJIAN, LAMERA, MAFFRE, MARTY, MASSAT, SEGUY, VILPOUX, WIRBS.

Excusée et représentée : Mme NICAISE donne pouvoir à Mme BEDENES.
Monsieur BISCONTINI a été élu secrétaire de la séance.

Ordre du jour :

- 1 – Vote du budget Annic MTS 2008.
- 2 – Vote du budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif.
- 3 – Vote du budget primitif général 2008.
- 4 – Attribution de subventions aux acteurs locaux
- 5 – Soutien financier pour les écoles privées 2007/2008
- 6 – Financement de l'initiation de la langue occitane dans les écoles publiques 2007/2008
- 7 – Vote des 4 taxes 2008
- 8 – Vote de la T.E.O.M. 2008
- 9 – Convention pour l'accès des habitants de la commune de GINALS aux deux déchetteries.
- 10 – Candidature du Pays Midi Quercy à LEADER 2007/2013

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le compte rendu de la dernière séance, est distribué pendant la séance vu les délais très courts entre les deux conseils communautaires.

Il demande aux délégués communautaires si l'approbation s'effectue lors de cette séance ou à l'occasion du prochain conseil communautaire. Les délégués décident de reporter l'approbation à la prochaine réunion.

1 – Vote du budget Annic MTS 2008

La délibération suivante est prise :

« Réf. 657/2008

Objet : Annic MTS - Vote du budget annexe primitif 2008

Monsieur le Président présente le budget annexe primitif 2008 Annic MTS et notamment :

En section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>	<i>66 368,98 €</i>	<i>Recettes</i>	<i>66 368,98 €</i>
-----------------	--------------------	-----------------	--------------------

En section d'investissement :

<i>Dépenses</i>	<i>52 983,00 €</i>	<i>Recettes</i>	<i>52 983,00 €</i>
-----------------	--------------------	-----------------	--------------------

Monsieur le Président soumet au vote ce budget.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- *APPROUVER le budget primitif 2008 avec les sommes de chaque section présentées ci-dessus.*
- *AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte en conséquence de la présente. »*

2 – Vote du budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif.

La délibération suivante est prise :

« Réf. 658/2008

Objet : Service Public d'Assainissement Non Collectif - Vote du budget annexe primitif 2008

Monsieur le Président présente le budget annexe primitif 2008 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et notamment :

En section de fonctionnement :

Dépenses	63 000,00 €	Recettes	63 000,00 €
----------	-------------	----------	-------------

En section d'investissement :

Dépenses	19 403,00 €	Recettes	19 403,00 €
----------	-------------	----------	-------------

Monsieur le Président soumet au vote ce budget.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- APPROUVER le budget primitif 2008 avec les sommes de chaque section présentées ci-dessus.
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte en conséquence de la présente. »

3 – Vote du budget primitif général 2008.

La délibération suivante est prise :

« Réf. 659/2008

Objet : Budget général - Vote du budget primitif 2008

Monsieur le Président présente le budget primitif 2008 et notamment :

En section de fonctionnement :

Dépenses	1 868 538,84 €	Recettes	1 868 538,84 €
----------	----------------	----------	----------------

En section d'investissement :

Dépenses	1 085 060,05 €	Recettes	1 085 060,05 €
----------	----------------	----------	----------------

Monsieur le Président soumet au vote ce budget.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- APPROUVER le budget primitif 2008 avec les sommes de chaque section présentées ci-dessus.
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte en conséquence de la présente. »

4 – Attribution de subventions aux acteurs locaux

La délibération suivante est prise :

« Réf. 660/2008

Objet : Attribution de subventions de la Communauté de Communes à destination de différents acteurs locaux.

Monsieur le Président propose d'accorder aux organismes suivants des subventions de fonctionnement pour l'exercice 2008 de répartir la somme de 10 000 € comme suit :

- L'association **Mélodie Guépienne** : subvention de **1 000,00 €** pour l'action « université occitane ».
- **EREF Site de Proximité** à Saint Antonin Noble Val : subvention de **2 500,00 €** dans le cadre des actions réalisées pour le développement économique.
- L'association la **Maison du Patrimoine** : subvention de **800,00 €** dans le cadre des actions réalisées pour le développement territorial.
- **Jardin des Gorges de l'Aveyron** : subvention de **2 500,00 €** dans le cadre des actions réalisées pour l'insertion.
- L'association « **le fond et la forme** » : subvention de **500,00 €** pour l'action « les hivernales du documentaire ».
- **L'Amicale Laïque** de Saint Antonin : subvention de **250,00 €** pour l'action « Trail des 3 rocs » ouvert aux enfants.
- **L'APICQ de Mouillac** : subvention de **400,00 €** pour soutenir des actions de mise en valeur du patrimoine local auprès des écoles du territoire de la Communauté de Communes.

- **Une enveloppe budgétaire de 2 050,00 €** pour des subventions complémentaires qui pourront être étudiées par le Conseil Communautaire en cours d'année, en fonction des demandes reçues. »

5 – Soutien financier pour les écoles privées 2007/2008

La délibération suivante est prise :

« Réf. 661/2008

Objet : Soutien financier aux actions péri-scolaires des écoles privées du territoire 2007-2008.

Monsieur le Président rappelle que chaque année, la Communauté de Communes soutient financièrement certains projets engagés par les écoles au profit des élèves du territoire.

Monsieur le Président présente deux projets pour lesquels la Communauté de Communes est sollicitée pour l'année scolaire 2007-2008 :

Ecole Privée Notre Dame de CAYLUS :

L'école privée de CAYLUS sollicite une subvention pour la réalisation d'un projet théâtre pour les cycles 2 et 3 soit CP, CE1, CE2, CM1 et CM2. Monsieur le Président propose d'attribuer une subvention de **732,00 €**.

Ecole privée Saint Joseph à VAREN :

L'école privée de Varen sollicite une subvention pour la réalisation d'un projet théâtre. Monsieur le Président propose d'attribuer une subvention de **668,00 €**.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ALLOUER à l'école privée de CAYLUS une subvention de 732,00 € et à l'école privée de VAREN une subvention de 668,00 € pour leurs projets « théâtre ».
- INSCRIRE ces sommes au Budget Primitif 2008.
- AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente. »

6 – Financement de l'initiation de la langue occitane dans les écoles publiques 2007/2008

La délibération suivante est prise :

« Réf. 662/2008

Objet : Financement de l'initiation de la langue occitane dans les écoles publiques année scolaire 2007-2008.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que chaque année la Communauté de Communes soutient financièrement l'association pour la langue et la culture occitane (ALCOC) auprès des 5 écoles publiques (Caylus, Laguépie, Parisot, St Antonin et Varen) pour l'initiation à l'occitan.

Le projet assuré par ALCOC est un cycle sur 20 semaines pour 190 heures annuelles. Le coût total du projet s'élève à 2 390,00 € dont 2 090 € pour l'enseignement et 300 € pour les frais de déplacement.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide de :

- ALLOUER une subvention à l'association ALCOC afin de prendre en charge l'initiation à la langue occitane **de 2 390,00 €**.
- AUTORISER Monsieur le Président à signer une convention avec les associations qui assureront ces interventions au nom de la Communauté de Communes et à signer tout acte en conséquence. »

7 – Vote des 4 taxes 2008

La délibération suivante est prise :

« Réf. 663/2008

Objet : Vote des 4 taxes 2008

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité les taux suivants :

TAUX	Bases prévisionnelles 2008	Taux	Produit en €
TH	6 687 000	1,38 %	92 281
FB	5 066 000	3,32 %	168 191
FNB	379 200	14,04 %	53 240
TP	5 476 000	2,06 %	112 806

Et autoriser Monsieur le Président à signer tout acte en conséquence. »

8 – Vote de la T.E.O.M. 2008

La délibération suivante est prise :

« Réf. 664/2008

Objet : Vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2008

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité les taux suivants :

TAUX	Bases prévisionnelles 2008	Taux	Produit en €
TEOM	5 165 036	12,29 %	634 782

Et autoriser Monsieur le Président à signer tout acte en conséquence. »

9 – Convention pour l'accès des habitants de la commune de GINALS aux deux déchetteries.

La délibération suivante est prise :

« Réf. 665/2008

Objet : Convention pour l'accès des habitants de la commune de GINALS aux déchetteries

Monsieur le Président informe que la commune de Ginals a émis le souhait d'adhérer à la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron au 1^{er} janvier 2009. En attendant cette date, Mme le Maire de Ginals sollicite la Communauté de Communes pour que ses habitants puissent bénéficier de l'accès aux déchetteries de Lexos et Parisot. Après étude, la Communauté de Communes a fixé, à ce titre, une prestation de 14,95 € par an et par habitant DGF.

Monsieur le Président précise que pour l'année 2008, le montant de la prestation sera ramené au prorata du nombre de mois effectifs à la signature de la convention, soit au 1^{er} mai 2008. Le montant sera donc calculé à 8/12^e du montant d'une année complète soit 9,97 € par habitant DGF et pour l'année.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER** la proposition concernant l'accès aux déchetteries pour les habitants de la commune de GINALS.
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante et tout acte en conséquence de la présente »

10 – Candidature du Pays Midi Quercy à LEADER 2007/2013

La délibération suivante est prise :

« Réf. 666/2008

Objet : Candidature du Pays Midi Quercy au programme européen LEADER IV 2007-2013

Monsieur le Président rappelle que le Pays Midi Quercy, porté par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, structure publique créée en janvier 2003, est chargé en particulier de l'animation et la gestion du Contrat de Pays et du programme européen LEADER + Midi Quercy.

Un nouvel appel à projet LEADER Midi-Pyrénées 2007-2013 a été initié par les services du Conseil Régional et de l'Etat en Région, qui coprésident la mise en œuvre du programme et notamment la sélection des GAL (Groupe d'Action Locale) appelés à piloter l'outil LEADER sur leur territoire.

Seuls les territoires dits organisés (Pays, PNR) peuvent y répondre.

La poursuite du travail en commun, sur l'ensemble du territoire Midi-Quercy, dans le cadre de ce nouveau programme LEADER IV, accompagnera de façon exemplaire la mobilisation des acteurs locaux sur une priorité ciblée multisectorielle intitulée « l'innovation sociale et environnementale pour installer une activité durable en Pays Midi Quercy ».

Un plan de développement déclinera de façon opérationnelle la priorité ciblée afin d'engager des opérations cohérentes avec la stratégie LEADER IV identifiée.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- *APPROUVER le principe d'une candidature du Pays Midi Quercy à l'appel à projet LEADER IV sur la priorité ciblée « l'innovation sociale et environnementale pour installer une activité durable en Pays Midi Quercy »*
- *SOUTIENT le dossier de candidature qui sera déposé par le Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy suite à une validation en Comité Syndical du 21 avril 2008.*
- *DESIGNE Monsieur André MASSAT et Monsieur Christian MAFFRE pour représenter la Communauté de Communes au sein du Comité de Programmation LEADER Midi Quercy.*
- *DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer tout document concernant cette action. »*

11 – Questions diverses

Leader IV : M. MAFFRE propose qu'une présentation du programme Leader IV soit faite au prochain conseil communautaire.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H.

Le Président

André MASSAT

**Prochain conseil communautaire
le Mardi 27 Mai 2008 à 20 H 30**